



JUILLET 2020 / 13

UNSA-Cefi
Bâtiment VAUBAN - Est 1 - Pièces 1094 à 1121
139, Rue de Bercy - Télédéc 656 - 75572 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01.53.18.60.92
e-mail : syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr

NEWS

Reprise de l'épidémie de Covid 19 : le port du masque devient obligatoire en milieu clos

Le décret rendant obligatoire le port du masque dans tous les établissements recevant du public, clos, en particulier les commerces, entrera en vigueur lundi 20 ou mardi 21 juillet 2020. Mais eu égard à la situation sanitaire, **les Français sont invités à porter dès aujourd'hui un masque dans tous les lieux clos, sans attendre la parution du décret.**

Un nouveau décret sur les prix de vente des solutions hydro-alcooliques et des masques

Afin d'éviter toute spéculation depuis la fin de l'état d'urgence sanitaire, l'Etat a tenu à rappeler, par le décret n° 2020-858 du 10 juillet 2020, que certaines mesures prises dans le cadre de l'urgence sanitaire sont toujours en vigueur, notamment l'encadrement des prix de vente des masques et des gels et solutions hydroalcooliques.

Les prix de vente au détail des gels et solutions hydroalcooliques ne peuvent excéder 1,76 € pour un flacon de 50 ml, 2,64 € pour un flacon de 100 ml, 4,40 € pour un flacon de 300 ml et 13,19 € TTC pour un flacon d'un litre.

Le prix de vente au détail des masques à usage unique ne peut excéder 0,95 € TTC, quel que soit le mode de distribution, y compris en cas de vente en ligne.

Voir le JO du 11 juillet 2020 : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000042105767

Nouvelle réglementation pour le CESU garde d'enfants 0-6 ans

La circulaire du 2 juillet 2020 sur le Chèque Emploi Service Universel garde d'enfants 0-6 ans prévoit à partir du 1^{er} septembre 2020 :

- La suppression de l'obligation de fournir une attestation de garde à titre onéreux. Le bénéficiaire sera tenu de prouver le caractère onéreux de la garde en cas de contrôle uniquement.
- L'abaissement du plafond de revenus de la dernière tranche.

Voir le site de l'UNSA Fonction publique : <https://www.unsa-fp.org/?CESU-0-6-ans-du-plus-et-du-moins>

Que faire si vous avez des difficultés à payer vos impôts ?

Baisse de revenus, chômage ou divorce peuvent vous amener à ne plus pouvoir régler vos impôts à l'échéance. Des solutions existent pour vous aider à gérer cette mauvaise passe.

- Demander un délai de paiement pour payer un impôt en cas de difficulté temporaire.
- Demander l'étalement du paiement d'un impôt en cas de baisse brutale des revenus.
- Demander la remise gracieuse d'un impôt.

Pour tout savoir sur ces solutions, rendez-vous sur le Portail de Bercy Infos :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/difficultes-payer-impots>